# Art. 4 Zone d’activités économiques communales type 1 - Artisanat [ECO-c1 - A]

La zone d’activité économique communale type 1 - Artisanat « ECO-c1 – A » est destinée à accueillir des activités artisanales du secteur secondaire et des entreprises de gros-oeuvre ainsi qu’aux équipements collectifs techniques.